



## Conférence générale

32e session  
Document d'information

## Генеральная конференция

32-я сессия  
Информационный документ

# inf

Paris 2003

## General Conference

32nd session  
Information document

## المؤتمر العام

الدورة الثانية والثلاثون  
وثيقة إعلامية

## Conferencia General

32ª reunión  
Documento de información

大会  
第三十二届会议  
资料性文件

32 C/INF.9  
26 août 2003  
Original anglais

### DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION EN VUE DU DEVELOPPEMENT DURABLE (2005-2014)

### CADRE DE REFERENCE POUR LE PROGRAMME D'APPLICATION INTERNATIONAL

#### PRESENTATION

En décembre 2002, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution 57/254 relative à la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2014) et désigné l'UNESCO comme organe responsable de la promotion de la Décennie. Le présent document renferme des éléments à partir desquels pourrait être élaboré un projet de programme d'application international et propose un calendrier pour les activités à mener jusqu'au mois de décembre 2005.

## **I. Objet du présent document**

1. On trouvera dans le présent document les éléments d'un cadre de référence qui devrait permettre d'élaborer, en étroite consultation et collaboration avec nos partenaires à l'échelon local, national, régional et international, un projet de programme d'application international aux fins de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (EDD). Un calendrier d'activités à mener de juillet 2003 jusqu'à la fin du prochain exercice biennal en décembre 2005 est également proposé.

2. Pour replacer ce qui précède dans son contexte, le concept de développement durable approuvé lors du Sommet mondial pour le développement durable (SMDD, Johannesburg, 26 août - 4 septembre 2002) est précisé de même que la notion d'éducation pour le développement durable et ses relations avec l'éducation pour tous (EPT), la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation et les objectifs de développement de l'ONU pour le Millénaire (ODM). Il en ressort que l'éducation de qualité est une condition préalable de l'éducation pour le développement durable à tous les niveaux et dans tous les modes d'enseignement.

## **II. Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2014)**

3. Le Sommet mondial pour le développement durable a recommandé à l'Assemblée générale des Nations Unies "d'envisager de proclamer une décennie consacrée à l'éducation pour le développement durable, commençant en 2005" (alinéa (d) du paragraphe 117 du Plan de mise en oeuvre). En décembre 2002, la résolution 57/254 sur la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable devant commencer le 1er janvier 2005 a été adoptée par consensus. Le Japon avait présenté cette résolution dont 46 pays s'étaient portés co-auteurs.

4. Dans cette résolution, l'Assemblée générale des Nations Unies a désigné l'UNESCO comme organe responsable de la promotion de la Décennie et lui a demandé d'élaborer un projet de programme d'application international.

5. La Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable vise à promouvoir l'éducation en tant que fondement d'une société plus viable pour l'humanité et à intégrer le développement durable dans le système d'enseignement scolaire à tous les niveaux. La Décennie renforcera également la coopération internationale en faveur de l'élaboration et de la mise en commun de pratiques, politiques et programmes novateurs d'éducation pour le développement durable. Des objectifs spécifiques intéressant de nombreuses parties prenantes seront mis au point dans le cadre du programme d'application.

### Le SMDD et l'éducation en vue du développement durable<sup>1</sup>

6. Le Sommet de Johannesburg a réaffirmé que l'éducation était le fondement du développement durable et réitéré l'engagement énoncé au chapitre 36 d'Action 21 du Sommet de Rio (1992). Le Plan de mise en oeuvre souligne les liens existants entre les objectifs de développement pour le Millénaire sur l'enseignement primaire universel pour les garçons et les filles, mais en particulier les filles, et le Cadre d'action de Dakar - l'éducation pour tous. La création d'un système éducatif attentif aux différences de traitement entre les sexes à tous les niveaux et dans tous les secteurs - formel, non formel et informel - pour atteindre les populations non desservies, est considérée comme un élément fondamental de l'éducation pour le développement durable. Il est

<sup>1</sup> Sources de cette section : documents du SMDD (1. Déclaration politique ; 2. Plan de mise en oeuvre). On pourra trouver ces documents sur le site suivant : [http://www.johannesburgsummit.org/html/documents/summit\\_docs.html](http://www.johannesburgsummit.org/html/documents/summit_docs.html)

entendu que l'éducation offre un moyen d'aborder d'importantes questions telles que le développement rural, les soins de santé, la participation communautaire, le VIH/sida, l'environnement et des questions éthiques et juridiques de plus vaste portée comme les valeurs humaines et les droits de l'homme.

7. L'éducation pour le développement durable est un concept dynamique qui met à profit tous les aspects de la prise de conscience du public, de l'éducation et de la formation pour faire connaître ou mieux faire comprendre les liens existants entre les questions liées au développement durable et pour faire progresser les connaissances, les compétences, les modes de pensée et les valeurs de manière à donner à chacun, quel que soit son âge, les moyens d'assumer la responsabilité de créer un avenir viable et d'en jouir.

8. L'éducation en vue du développement durable s'articule sur quatre grands axes.

9. *Promouvoir et améliorer l'éducation de base.* L'accès à l'éducation de base reste un problème pour beaucoup, en particulier pour les filles et les adultes analphabètes. La qualité de l'éducation de base doit être améliorée de manière à pouvoir transmettre tout au cours de la vie, connaissances, compétences, valeurs et modes de pensée, propres à encourager et aider les citoyens à mener une existence viable.

10. *Réorienter les programmes d'enseignement existants.* Il importe, dans l'intérêt des sociétés actuelles et futures, de repenser et de réviser l'enseignement de l'école maternelle jusqu'à l'université pour y intégrer davantage de principes, de connaissances, de compétences, de modes de pensée et de valeurs à l'appui de la durabilité dans chacun des trois grands domaines : social, environnemental et économique. Il conviendrait, pour ce faire, d'adopter une approche holistique et interdisciplinaire. Pour que l'éducation en vue du développement durable porte vraiment ses fruits, il faudra non pas qu'elle s'inscrive dans un programme distinct, mais qu'elle s'intègre à d'autres initiatives.

11. *Mieux sensibiliser le public à la notion de durabilité.* Pour progresser vers des sociétés plus viables, il faut que la population soit consciente des objectifs de la durabilité et ait les connaissances et les compétences voulues pour contribuer à la réalisation de ces objectifs. Si l'ensemble des citoyens et les consommateurs sont bien informés, ils peuvent aider les collectivités et les pouvoirs publics à promulguer des mesures s'inscrivant dans la durabilité et à progresser vers des sociétés plus viables.

12. *Dispenser une formation.* Tous les secteurs de la population active peuvent contribuer à la durabilité sur le plan local, régional et national. Il a été constaté que les programmes de formation spécialisée élaborés pour faire en sorte que tous les secteurs de la population active aient les connaissances et les compétences nécessaires pour s'acquitter de leur tâche de façon durable étaient un élément déterminant de l'éducation pour le développement durable.

13. Il n'existe pas de modèle universel d'éducation pour le développement durable. Si l'on s'accorde en général sur le concept proprement dit, il existe des nuances au plan local en fonction du contexte, des priorités et des méthodes adoptées. Chaque pays doit définir ses propres priorités et modes d'intervention. Il faut donc que les objectifs, les priorités et les processus soient définis localement pour satisfaire aux conditions environnementales, sociales et économiques locales, et tiennent compte également du contexte culturel. L'éducation pour le développement durable est pertinente et essentielle aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement.

14. En tant qu'organisme chef de file pour l'éducation au sein du système des Nations Unies, l'UNESCO doit jouer un rôle déterminant dans la définition de normes de qualité applicables à l'éducation pour le développement durable. Elle doit réorienter ses propres programmes pour

intégrer les changements nécessaires à la promotion de ce mode de développement. Améliorer la qualité de l'enseignement et réorienter ses objectifs pour prendre en compte l'importance du développement durable doit être une des premières priorités de l'UNESCO et du monde entier.

15. Un résultat majeur du SMDD a été les "partenariats de type 2" qui ont été conclus volontairement par divers organismes et institutions (dont l'ONU), des organisations non gouvernementales et d'autres parties prenantes. Lors du Sommet, trois partenariats de ce type, au sein desquels l'UNESCO exerce d'importantes responsabilités, ont été lancés, à savoir : l'Initiative internationale de marketing/communication pour le développement durable (dans le secteur des sciences) ; le programme phare FAO/UNESCO sur l'éducation en faveur des populations rurales (dans le secteur de l'éducation, directement associé à l'EPT) ; et l'Initiative Partenariat mondial de l'enseignement supérieur pour la viabilité (dans le secteur de l'éducation).

16. Il existe à l'évidence un point commun entre l'éducation pour le développement durable, l'éducation pour tous et la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation. Toutes les trois se rattachent aux Objectifs de développement pour le Millénaire et toutes, sans exception, mettent l'éducation au coeur du développement durable. Elles privilégient le contexte local - en comblant l'écart entre l'école et la collectivité - les partenariats avec la société civile, la participation des parties prenantes à l'élaboration des politiques et le rôle de levier joué par les pouvoirs publics. Mais il existe un autre point commun, à savoir les grandes questions mises en lumière par chacune de ces initiatives, et plus précisément la réduction de la pauvreté, l'égalité entre les sexes, les droits de l'homme et la biodiversité.

17. Comme l'a mentionné l'UNESCO, "Il ressort clairement ... que l'EDD, l'EPT et la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation se renforcent mutuellement. L'ensemble des six objectifs de l'EPT et ceux de la Décennie font partie intégrante de l'EDD. De même, les approches EDD doivent être incorporées à l'EPT ainsi qu'aux stratégies et programmes de la Décennie pour que chacun des trois processus puissent porter ses fruits"<sup>2</sup>. L'EDD contribuera de façon décisive à la réalisation des objectifs de développement pour le Millénaire, en particulier des objectifs 2 et 3<sup>3</sup>. Les années passées à exécuter des programmes, à collecter des informations et à effectuer des analyses ont montré que le développement de l'éducation, en particulier des femmes, améliorait le bien-être de familles entières.

### **III. Préparation d'un projet de programme d'application international aux fins de la Décennie pour l'éducation en vue du développement durable**

18. L'UNESCO a un double rôle à jouer dans le cadre de l'éducation pour le développement durable : elle doit être, d'une part, un exécutant majeur des programmes d'EDD et, d'autre part, l'organe responsable de la promotion de la Décennie. En tant qu'exécutant majeur, l'UNESCO déterminera comment contribuer au mieux à la réalisation des objectifs éducatifs du SMDD, en choisissant des projets, programmes, activités et initiatives stratégiques propres à optimiser la qualité et l'impact de l'action engagée avec les ressources humaines et financières disponibles. En qualité d'organisme chef de file, l'UNESCO doit jouer un rôle de catalyseur dans le dialogue et la recherche d'un consensus pour pouvoir faire des recommandations sur le projet de programme d'application et faciliter les travaux de la Décennie.

<sup>2</sup> *Pour un éducation de qualité : Education à la paix, aux droits de l'homme et à la démocratie ; éducation au développement durable ; curricula, outils didactiques et formation des enseignants (document 166 EX/INF.6, par. 33).*

<sup>3</sup> Objectif 2 : Généraliser l'enseignement primaire ; Objectif 3 : Promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes.

19. Plusieurs thèmes fondamentaux sont des priorités essentielles dans les programmes et activités à mener à l'appui de la Décennie et il faut en tenir compte dans l'élaboration du Programme d'application. On citera, parmi les plus importants, la biodiversité, la gestion des ressources en eau douce, la conservation et la protection de l'environnement, la transformation du milieu rural, la promotion de la santé, la production et la consommation durables, les droits de l'homme, la paix et la compréhension internationale et les thèmes transversaux : réduction de la pauvreté et égalité des sexes. Il faudrait s'efforcer d'utiliser les technologies de l'information et de la communication au service de l'EDD, même dans des contextes d'apprentissage très traditionnels. Les activités retenues dans le Programme d'application se rattacheront aux aspects éducatifs de thèmes, questions et problèmes intéressant le développement durable.

20. La présente section donne un aperçu des processus, acteurs, résultats et stratégies en fonction desquels le Programme d'application sera élaboré au cours des 12 prochains mois, dans le cadre de consultations. Une fois achevé, ce programme sera présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies en 2004.

21. *Processus*. En élaborant le projet de Programme d'application international, l'UNESCO :

- ▶ engagera d'importantes consultations avec le plus grand nombre possible de partenaires et de parties prenantes dans les pays développés et en développement ;
- ▶ adoptera une approche intersectorielle et interdisciplinaire qui intégrera les contributions de toutes les parties prenantes ;
- ▶ appliquera une *approche ascendante* en privilégiant les perspectives et les problèmes sur le terrain ;
- ▶ appliquera une *approche fondée sur des données factuelles*, en mettant à profit des études de cas consacrées aux bonnes pratiques et aux nouvelles méthodes qui associent les résultats de la recherche et l'expérience sur le terrain.

22. *Acteurs/Parties prenantes*. La Décennie ouvre un nouveau domaine de coopération et de coordination et représente un sérieux effort tendant à consolider le partenariat de l'UNESCO avec tous ceux qui jouent un rôle dans la coopération internationale, principalement avec les organismes du système des Nations Unies et les autres institutions spécialisées et aussi avec les organisations intergouvernementales internationales et régionales et les commissions nationales pour l'UNESCO, la vaste communauté des organisations non gouvernementales et le secteur privé. Pour aider à l'élaboration d'un programme d'application, l'UNESCO fera appel à d'autres acteurs clés, notamment :

- ▶ à des établissements universitaires et autres organismes de recherche ;
- ▶ à des ONG et des organisations de la société civile (à l'échelon local, national et international) ;
- ▶ à des groupes d'intérêt spécialisés comme les groupes de jeunes et les groupes de femmes ;
- ▶ à des institutions religieuses ;
- ▶ au secteur privé (au sens large) ;
- ▶ à des groupes de presse.

Les conceptions, capacités, expériences et atouts de chaque partenaire seront synthétisés et intégrés dans un programme qui indiquera ce que les parties prenantes peuvent faire, quand elles peuvent le faire, et avec quels partenaires.

23. *Résultats escomptés.* Le Programme d'application sera établi dans le but d'obtenir les résultats suivants :

- ▶ élaboration de mesures spécifiques pour renforcer le soutien apporté aux six objectifs de l'EPT, aux objectifs de la Décennie pour l'alphabétisation et aux questions transversales comme la réduction de la pauvreté, l'égalité entre les sexes et les droits de l'homme ;
- ▶ élaboration de principes directeurs pour aider les gouvernements à adopter une approche holistique et transdisciplinaire de l'éducation pour le développement durable et à intégrer cette dernière dans leurs politiques et systèmes d'enseignement ;
- ▶ mise en place d'alliances et de réseaux internationaux, régionaux et nationaux avec un grand nombre de partenaires, notamment des universités et la société civile, à l'appui de programmes élargis et renforcés d'éducation pour le développement durable ;
- ▶ renforcement et réorientation des programmes de formation des enseignants pour tenir compte de la notion de durabilité ;
- ▶ mise en commun des responsabilités entre les secteurs formels, non formels et informels de la communauté éducative à l'appui de la Décennie.

24. *Stratégies.* En élaborant le Programme d'application international, l'UNESCO :

- ▶ recensera les moyens d'intégrer l'éducation pour le développement durable dans les politiques et stratégies nationales d'enseignement en s'appuyant sur les programmes relatifs à l'EPT, à la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation et aux ODM, et donnera des orientations aux Etats membres ;
- ▶ définira des indicateurs quantitatifs et qualitatifs pour mesurer les progrès accomplis dans le cadre de l'éducation pour le développement durable, et les intégrera dans les mécanismes permanents de suivi et d'évaluation de l'EPT et de la Décennie pour l'alphabétisation ;
- ▶ recensera de nouveaux partenaires et les associera aux activités de promotion de l'éducation pour le développement durable ;
- ▶ fera appel aux technologies de l'information et de la communication et aux médias pour exécuter des programmes d'éducation pour le développement durable ;
- ▶ élaborera des capacités nationales au service de l'éducation pour le développement durable.

#### **IV. Une approche en partenariat de la Décennie**

25. En sa qualité d'institution désignée pour être responsable de la coordination de la Décennie, l'UNESCO doit d'emblée prendre la situation en main, en évaluant de façon précise la valeur ajoutée par chaque partenaire. Elle doit aussi imprimer un élan, promouvoir la participation et poursuivre le même effort tout au long de la Décennie. Dans la présente section, grâce à une série de tableaux qui le plus souvent parlent d'eux-mêmes, le cadre du projet de programme d'application international se fait jour.

26. *Partenaires.* L'UNESCO doit élaborer, en s'appuyant sur une vaste consultation, une conception globale commune de l'éducation en vue du développement durable avant le commencement de la Décennie. Comme le montre le tableau 1, il y a des partenaires à tous les niveaux - infranational (local, communautaire), national, régional et international, et dans toutes les sphères - secteur public, société civile et ONG, et secteur privé. La liste sera allongée ou modifiée au cours du processus de consultation.

**Tableau 1 : Echantillon de partenaires possibles de la Décennie**

	<b>Secteur public</b>	<b>Société civile et ONG</b>	<b>Secteur privé</b>
<b>Infranationaux et communautaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Départements de l'éducation et secteurs du développement à l'échelon de la province/de l'Etat/du district</li> <li>▶ autorités municipales</li> <li>▶ écoles, programmes d'éducation des adultes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ organismes d'intérêt local</li> <li>▶ sections locales d'ONG</li> <li>▶ groupements confessionnels</li> <li>▶ comités de développement de village</li> <li>▶ groupements d'éducation des adultes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ entreprises locales</li> <li>▶ clans et familles</li> <li>▶ particuliers</li> </ul>
<b>Nationaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ départements de l'éducation et secteurs du développement nationaux</li> <li>▶ universités et instituts de recherche</li> <li>▶ réseaux d'EPT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ ONG nationales et associations d'ONG</li> <li>▶ Antennes d'ONG internationales</li> <li>▶ Organismes confessionnels</li> <li>▶ Associations et syndicats d'enseignants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Entreprises du secteur privé</li> <li>▶ Associations d'entreprises</li> </ul>
<b>Régionaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Alliances intergouvernementales régionales</li> <li>▶ Réseaux régionaux d'EPT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Associations et réseaux régionaux de la société civile et d'ONG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Associations régionales d'entreprises</li> </ul>

<b>Internationaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ CDD<sup>1</sup></li> <li>▶ Groupe de haut niveau et Groupe de travail sur l'EPT</li> <li>▶ Institutions membres du GNUM<sup>2</sup></li> <li>▶ Equipes spéciales pour le Projet du Millénaire</li> <li>▶ Organismes officiels/semi-officiels de surveillance</li> <li>▶ Groupes de travail sur l'alphabétisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Réseaux d'éducation pour le développement durable</li> <li>▶ Comité de liaison ONG-UNESCO</li> <li>▶ CCONG/EPT<sup>3</sup></li> <li>▶ Campagne mondiale pour l'éducation</li> <li>▶ ONG internationales pour l'environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Associations internationales d'entreprises (par ex. dans le secteur de l'extraction)</li> <li>▶ STN (par exemple groupes de médias)<sup>4</sup></li> </ul>
-----------------------	--	--	---

1. Commission du développement durable
2. Groupe des Nations Unies pour le développement
3. Consultation collective des ONG sur l'EPT
4. Sociétés transnationales

27. *Promouvoir l'élan et la participation.* Par la participation, l'adhésion et l'engagement on imprimera un élan à la Décennie. Comment peut-on le promouvoir ? Quels mécanismes peuvent être envisagés pour établir la communication et le dialogue nécessaires ? Pour instaurer de tels processus, une direction efficace et des contributions à tous les niveaux sont indispensables. Certaines propositions sont faites ci-dessous suivant une démarche qui part de la base. Les tableaux 2 à 5 présentent des suggestions aux niveaux communautaire, national, régional et international.

28. Processus ancrés dans la communauté au niveau local. Le terme de "communauté" est employé ici au sens large pour désigner les gens qui appartiennent à un même milieu et ont donc à faire face à un ensemble de problèmes de développement durable interdépendants. Le tableau 2 donne des exemples d'action individuelle et de coopération plus large.

**Tableau 2 : Coopération au niveau de la communauté**

<b>Institutions et organismes ancrés dans la communauté</b>	<b>Tâches particulières de chacun</b>	<b>Coopération au sein de groupements locaux ad hoc ou constitués</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ écoles, groupes de soutien scolaire, associations culturelles, mouvements de jeunesse, coopératives, associations professionnelles, groupes d'entraide, comités de développement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ intégrer l'EDD dans des activités et des programmes ordinaires d'éducation</li> <li>▶ définir et mettre en oeuvre des stratégies éducatives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ recenser les problèmes de développement durable locaux</li> <li>▶ intégrer les compétences et les savoirs locaux dans l'EDD</li> <li>▶ échanger des expériences d'EDD et en tirer des enseignements pour améliorer les pratiques</li> </ul>

**Tableau 3 : Coopération au niveau national**

<b>Acteurs au niveau national</b>	<b>Tâches particulières de chacun</b>	<b>Tâches conjointes au sein d'une équipe spéciale nationale d'EDD</b>
Ministère de l'éducation et autres ministères compétents	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ établir un cadre d'action national pour l'EDD</li> <li>▶ budgétiser et mobiliser des ressources</li> <li>▶ soutenir les départements infranationaux</li> <li>▶ promouvoir la sensibilisation du public à l'EDD et au développement durable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ examiner et recommander des formules d'EDD qui tiennent compte de l'expérience et des problèmes locaux</li> <li>▶ intégrer l'EDD dans l'EPT et la préparation de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation dans le cadre des forums sur l'EPT</li> </ul>
ONG, réseaux et alliances d'ONG et de la société civile	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ favoriser l'échange et le partage d'informations entre leurs membres sur les pratiques et les expériences en matière d'EDD</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ donner des occasions d'échanger des expériences positives et négatives en matière d'EDD</li> </ul>

Groupes et agences de médias	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ intégrer la sensibilisation à l'EDD et au développement durable dans les stratégies des médias</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ définir des thèmes de recherche en matière d'EDD et mettre au point des projets concertés de recherche</li> </ul>
Entreprises et associations professionnelles du secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ permettre de recenser les problèmes de développement durable qu'elles rencontrent, et déterminer les besoins prioritaires d'éducation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ déterminer les besoins en matière de renforcement des capacités et l'acteur le mieux placé pour les satisfaire</li> <li>▶ mettre au point des indicateurs pertinents de contrôle de l'EDD</li> </ul>

29. *Processus régionaux.* Des groupements régionaux plus larges visant l'éducation pour le développement durable seront également d'utiles organes de coordination.

**Tableau 4 : Processus au niveau régional**

Acteurs au niveau régional	Tâches particulières de chacun	Tâches conjointes au sein d'un groupement régional d'EDD
Représentants de l'administration publique	(voir niveau national)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ organiser des consultations régionales sur les priorités de la Décennie</li> <li>▶ mettre en commun les principes directeurs, les pratiques, les connaissances et les progrès</li> <li>▶ recenser les problèmes communs</li> <li>▶ tirer des enseignements des différentes stratégies</li> <li>▶ dégager un consensus sur les problèmes et les efforts régionaux</li> </ul>
Organisations intergouvernementales régionales	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ appuyer la prise de décisions au niveau national</li> <li>▶ promouvoir l'échange d'expérience et d'information</li> </ul>	
Alliances, associations et réseaux nationaux de la société civile et d'ONG	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ promouvoir échanges et enseignements entre les réseaux et organismes membres</li> </ul>	
Regroupements régionaux de médias	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ établir des stratégies médiatiques communes visant le développement durable et l'EDD</li> </ul>	

Associations régionales du secteur privé	▶ promouvoir la coopération du secteur privé avec d'autres acteurs de l'EDD	▶ organiser à l'échelle transnationale la formation et le renforcement des capacités
Représentants régionaux d'institutions internationales	▶ tirer de l'expérience transnationale des enseignements à partager et les diffuser  ▶ favoriser les échanges transnationaux en matière d'EDD	
Représentants régionaux de la coopération bilatérale	▶ évaluer les moyens d'appuyer les initiatives nationales et régionales d'EDD	

30. *Processus internationaux.* Il existe plusieurs tribunes au programme desquelles les problèmes d'EDD peuvent et doivent figurer régulièrement et en bonne place : Commission du développement durable (CDD), conférences pertinentes des institutions, programmes et organismes des Nations Unies, réseaux d'ONG et réunions diverses réunions sur l'EPT et l'alphabétisation. Beaucoup d'autres suggestions utiles seront faites et introduites avant la mise au point définitive du projet de programme d'application international.

**Tableau 5 : Coopération au niveau international**

<b>Acteurs au niveau international</b>	<b>Tâches particulières de chacun</b>	<b>Tâches conjointes dans des cadres divers</b>
Groupe de travail international ad hoc	▶ Rassembler des informations sur l'évolution de la situation en matière d'EDD et sur les priorités nouvelles	▶ Donner des avis à l'UNESCO sur les priorités et faits nouveaux en matière d'EDD
	▶ Assurer la promotion de la Décennie	▶ Aider l'UNESCO à constituer des partenariats et à élaborer des projets au service de la Décennie

Organismes intergouvernementaux (Système des Nations Unies et autres)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Contribuer aux activités de l'Equipe spéciale interinstitutions</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Intégrer la planification en matière d'EDD dans les plans de travail et initiatives pertinentes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Maintenir l'EDD à un rang élevé dans le programme de la CDD</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Participer à des réunions internationales et régionales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Mobiliser la volonté politique et renforcer la coopération, par le biais de la CDD ou d'une équipe spéciale interinstitutions</li> </ul>
UNESCO (Chef de file pour la Décennie)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Promotion de l'EDD et renforcement des capacités dans ce domaine et pour la Décennie à l'intérieur des secteurs de l'UNESCO et d'un secteur à l'autre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Intégrer l'EDD dans les programmes d'EPT (<i>Rapport mondial de suivi sur l'EPT</i>, Groupe de haut niveau et Groupe de travail)</li> <li>▶ Encourager les échanges mondiaux sur les pratiques, politiques et réalisations</li> <li>▶ Organiser des ateliers internationaux, régionaux et sous-régionaux de renforcement des capacités ainsi que des conférences pour promouvoir les objectifs de la Décennie et de l'EDD</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Activités de sensibilisation et de communication auprès de la communauté internationale</li> </ul>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Renforcement des partenariats et de l'élan collectif</li> </ul>	
Société civile et réseaux d'ONG	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Encourager les échanges et l'apprentissage au niveau interrégional</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Informer les membres des faits nouveaux en matière d'EDD</li> </ul>	
Organismes de développement bilatéraux et multilatéraux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Intégrer l'EDD dans les programmes et budgets</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Promouvoir la recherche en matière d'EDD</li> </ul>	

31. *Suivi.* Pour que la Décennie soit menée avec détermination et avec une bonne coordination, il est indispensable qu'elle fasse l'objet d'un suivi constant. On peut y parvenir en intégrant à tous les niveaux le suivi de l'éducation en vue du développement durable dans l'EPT et dans les mécanismes de suivi de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation. On pourrait utilement envisager de constituer une équipe spéciale interinstitutions qui se réunirait selon les besoins, mais il faut maintenir un contact électronique régulier, s'assurer que les questions d'éducation pour un développement durable figurent continûment et clairement à l'ordre du jour des organismes internationaux, harmoniser les initiatives et éviter les chevauchements.

32. *Communication et promotion.* L'UNESCO devrait élaborer un plan précis de communication et de promotion couvrant au moins les 18 mois précédant le début de la Décennie. Au sein de l'UNESCO, le consensus intersectoriel a d'ores et déjà commencé à prendre forme. Le Comité consultatif de l'UNESCO a été constitué et s'est réuni. Cependant, il faut intégrer davantage tous les secteurs de l'UNESCO dans ce travail en commun de façon que les atouts et l'expérience de tous les secteurs soient mobilisés pour appuyer la Décennie par une initiative à l'échelle de l'ensemble de l'UNESCO.

33. L'UNESCO devrait également travailler avec les pays et ses partenaires internationaux pour prévoir des lancements de la Décennie dès le début de 2005, surtout au niveau national.

## **V. Calendrier de l'UNESCO**

34. Les activités proposées sont recommandées compte tenu du fait que, dans son rôle d'institution chef de file, c'est l'UNESCO qui doit lancer et catalyser la Décennie parmi les autres institutions des Nations Unies, organismes internationaux et pays ainsi qu'au sein de la société civile. Ces activités sont regroupées autour des deux rôles de communication et promotion, et d'autre part, de renforcement de l'élan et soutien. Les activités recommandées portent sur la période juillet 2003 - décembre 2005 et comprennent les tâches, réunions et manifestations proposées dans la présente étude, ainsi que certaines manifestations internationales d'ores et déjà programmées, par exemple des manifestations d'EPT. Les dates et délais n'ont qu'une valeur indicative et ne sont présentées à l'échelle de périodes de trois mois que par souci de commodité.

## Calendrier proposé : juillet 2003 - décembre 2005

	2003 juillet - sept.	2003 oct. - déc.	2004 janv. - mars	2004 avril - juin	2004 juillet - sept.	2004 oct. - déc.	2005 janv. - mars	2005 avril - juin	2004 juillet - sept.	2005 oct. - déc.	
Communication et promotion	Promotion et renforcement des capacités au service de l'EDD et de la Décennie à l'intérieur de tous les secteurs, bureaux hors Siège et centres de l'UNESCO, et notamment :										
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Renforcement des capacités internes au sein de l'UNESCO pour que l'ensemble de l'Organisation soit mobilisée pour jouer son rôle de chef de file</li> <li>▶ Diffusion d'informations sur la Décennie auprès de tout le personnel de l'UNESCO de sorte qu'il puisse le cas échéant s'y référer et les mentionner dans les documents et lors d'interventions à des rencontres internationales</li> </ul>										
	Vaste consultation sur le projet de programme d'application	Constitution d'un groupe de travail had oc international	Réunion du groupe de travail had oc international	Elaboration et diffusion de la déclaration d'intention	Elaboration et diffusion de directives et de dispositifs multimédias en appui à la planification et aux lancements nationaux	Lancements internationaux et nationaux	Thème du développement durable dans la Semaine mondiale de l'EPT	Réunion internationale d'experts en vue du développement durable (30 ans après Belgrade), pour préparer la conférence intergouvernementale de 2007 (30 ans après Tbilissi)			
	Conception Stratégie de communication et de promotion	Présentation du projet à la Conférence générale	Lancement du site Web de la Décennie	Acceptation du Programme international d'application par les partenaires internationaux							
Conception du site Web UNESCO de la Décennie	Présentation d'un rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies		Elaboration, actualisation et diffusion d'un calendrier d'activités internationales, régionales, sous-régionales et nationales								
			Elaboration et actualisation d'un site Web comme vecteur international essentiel de diffusion d'informations et de travail en réseau en ce qui concerne les activités et débats.								

	2003 juillet - sept.	2003 oct. - déc.	2004 janv. - mars	2004 avril - juin	2004 juillet - sept.	2004 oct. - déc.	2005 janv. - mars	2005 avril - juin	2004 juillet - sept.	2005 oct. - déc.	
<b>Renforcement de l'élan et soutien</b>	Consultation sur le projet de programme d'application et élaboration de celui-ci avec :	Présentation d'un avant-projet de Programme d'application international		CDD 12	Groupe de travail sur l'EPT Equipe spéciale inter-institutions sur l'EDD	Groupe de haut niveau sur l'EPT		CDD 13	Groupe de travail sur l'EPT	Groupe de haut niveau sur l'EPT	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupe de travail sur l'EPT</li> <li>• Réunion des chefs de secrétariat d'institutions du système des Nations Unies</li> <li>• Etats membres</li> <li>• ONG internationales et spécialistes de l'EDD</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• à la Conférence générale de l'UNESCO</li> <li>• au Groupe de haut niveau sur l'EPT (novembre)</li> </ul>	L'UNESCO organise des ateliers régionaux/sous-régionaux pour renforcer la sensibilisation et les engagements aux niveaux régional et national à planifier les activités de la Décennie				Organisation par les gouvernements de consultations sous-nationales/locales avec les parties prenantes				
			L'UNESCO facilite les consultations avec les organisations régionales/sous-régionales et les gouvernements des pays, le cas échéant, pour renforcer la sensibilisation et les engagements aux niveaux régional et national à planifier les activités de la Décennie				Réunions de groupes de travail nationaux pour la Décennie				
			L'UNESCO élabore et diffuse des directives et dispositifs multimédias en appui à la planification et au lancement au niveau national de programmes et d'activités								
			Planification de structures et de stratégies d'appui pour la gestion de la Décennie par : les gouvernements, les organismes internationaux, les organisations régionales, les organisations de la société civile et les organismes professionnels								